

Attribution à Pierre Poivre d'une pension de 12.000 livres

=====

Deux documents des Archives Nationales. A.N. Col E.337 bis : Poivre, Pierre, intendant de Marine.
[Le 4 novembre 1775 – Attribution à Poivre d'une pension de 12.000 livres avec effet au 24 août 1772 qui correspond à la fin de ses fonctions à l'Isle de France.]
[Et un des nombreux certificats de vie. Poivre devait en envoyer régulièrement pour toucher sa pension.]

===

EXTRAIT de l'ordonnance du Roy du 4 novembre 1775

Au Sr Poivre ci-devant Intendant des Isles de France et de Bourbon, la somme de trente huit mil deux cent trente trois livres six sols huit deniers, pour le décompte de la pension à lui accordée du 24 août 1772, au dernier [jour d'] octobre 1775 ; à raison de 12.000 livres par an.

Pour AMPLIATION

===

CERTIFICAT DE VIE

Le 28 septembre 1777.

Je soussigné, curé de la paroisse de St Romain au Mont d'Or, élection de Lyon, généralité de Lyon, certifie que le Sr Pierre Poivre ci-devant Intendant de la Marine aux Isles de France et de Bourbon, est en vie, pour s'être présenté aujourd'hui devant nous, lequel nous a déclaré être âgé de cinquante sept ans, et jouir d'une pension de douze mille livres sur les fonds des colonies qui lui a été accordée le 27 octobre 1775, dont six mille livres en considération de ses services, et six mille livres pour l'introduction de la culture des plants d'épicerie dans nos colonies. Fait à St Romain ce 3^e mars 1777

Dumond
Curé de St Romain au Mont d'Or

* * *